La Caisse Desjardins de Ferme-Neuve est heureuse de participer à la réalisation de ce feuilleton

FEUILLETON

Mars 2021

Municipalité de Ferme-Neuve

Nouvelles municipales	Page 1
Urbanisme	Page 2,3,4 et 5
Communautaire	Page 6,7,8 et 9
Loisirs	Page 10 et 11
Littérature	Page 12

COVID-19

Vaccination : où en sommes-nous?

La campagne de vaccination contre la COVID-19 se poursuit dans la population en général, en fonction des groupes d'âge prioritaires. À leur tour, les personnes âgées de 75 ans et plus (nées en 1946 et avant), ainsi que leurs proches aidants âgés de 70 ans et plus, peuvent dès maintenant prendre rendez-vous pour se faire vacciner contre la COVID-19.

Rappelons que la disponibilité des vaccins étant limitée, la vaccination dans la population se déroule par étapes. Bien que la vaccination se déroule par groupe d'âge, il sera toujours possible pour une personne plus âgée de prendre rendez-vous pour se faire vacciner même si la séquence de vaccination dans sa région a été élargie aux groupes d'âge suivants.

« La vaccination de masse se déroule très bien. Je félicite l'ensemble de nos équipes réparties au sein de huit sites de vaccination à travers la région. Le travail qu'elles accomplissent est colossal et représente tant d'espoir aux yeux de notre communauté. Je tiens également à souligner l'adhésion de la population des groupes ciblés qui continue de prendre rendez-vous pour se protéger contre la COVID-19 », mentionne Rosemonde Landry, présidente-directrice générale du CISSS des Laurentides.

Consulter la page Internet Québec.ca/vaccinCOVID est le moyen le plus simple et le plus rapide pour prendre rendez-vous et pour suivre l'évolution de la campagne par région. Pour ceux et celles qui n'ont pas accès à Internet ou qui éprouvent des difficultés à l'utiliser, il est possible de composer le 1 866 495-5833 pour recevoir un soutien. Au besoin, les proches sont encouragés à offrir un soutien aux personnes aînées pour la prise de rendez-vous en ligne.

Les personnes qui ne font pas partie du groupe prioritaire en cours de vaccination dans leur région doivent éviter de téléphoner, de solliciter le site Web ou de se présenter sur place pour se faire vacciner. Chaque groupe sera informé de la prise de rendez-vous les concernant au moment opportun.

RAPPEL- Roulottes sur le territoire de la municipalité de Ferme-Neuve

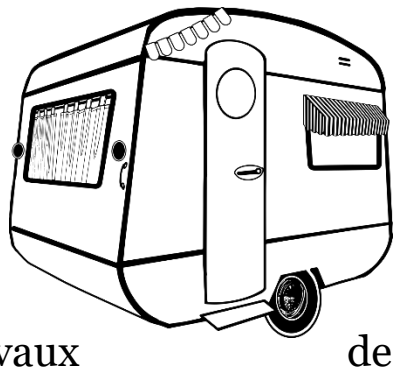

À l'arrivée de la saison estivale, nous désirons vous rappeler qu'il est interdit sur tout le territoire de la municipalité d'installer des roulottes hors d'un terrain de camping à l'exception des cas suivant :

- Sur un terrain dérogatoire existant avant le 1er mars 1984;
- Lors des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel lorsque les travaux de construction de l'installation septique sont terminés;
- Sur un terrain occupé par un bâtiment principal pour une durée maximale de 30 jours par année;

Veuillez prendre note que dans tous les cas, il faut obtenir un certificat d'autorisation de la municipalité **AVANT** d'installer la roulotte.
Nous voudrions porter à votre attention qu'une première infraction au règlement de zonage ne peut être inférieure à 1000$.

De plus, le personnel désigné à l'application des règlements sera présent sur le territoire quant à la surveillance et donnera des contraventions SANS AVIS NI DÉLAI.

Consultation publique

La municipalité travaille actuellement à la rédaction d'un plan de développement durable afin de planifier les prochaines actions qui seront entreprises d'ici 5 ans. Pour ce faire, nous désirons avoir votre opinion concernant divers sujets de nature environnementale, sociale et économique dont la municipalité devrait tenir compte dans ces projets à venir. Un questionnaire vous sera acheminé par la poste sous peu et il est aussi disponible sur notre site web https://municipalite.ferme-neuve.qc.ca/

En participant, vous courrez la chance de gagner 1 des 3 certificats cadeaux de 100$ échangeable dans les commerces de Ferme-Neuve.

RAPPEL- Délai de traitement des demandes

Avec l'arrivée du beau temps et l'approche du printemps, les demandes de permis et certificats augmentent considérablement au sein de la municipalité. Veuillez donc prendre note que le délai de réponse pour vos demandes peut aller jusqu'à 20 jours ouvrables. Il est donc important d'ajouter ce délai à la planification de vos travaux. De plus, nous désirons vous rappeler qu'il est **interdit** de commencer les travaux **avant** l'obtention du certificat d'autorisation ou du permis les autorisant.

RAPPEL- Vidange des fosses septiques

Avec l'approche du printemps, n'oubliez pas de planifier la vidange de votre installation septique pour l'année 2021.

Si vous êtes résident permanent de votre domicile, la loi provinciale Q2r.22, concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées,
oblige d'effectuer la vidange de la fosse septique tous les 2 ans et si vous détenez une résidence secondaire, la vidange doit être tous les 4 ans.
Si vous êtes due cette année, n'oubliez pas de la faire vidanger et d'apporter votre facture au bureau municipal avant le 31 décembre 2021.

Importance de vérifier la qualité de l'eau provenant de puits

https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/feuillet-eau-puits.pdf

Des substances d'origine naturelle peuvent contaminer l'eau de votre puits

Certaines substances, naturellement présentes dans le sol et les roches, peuvent se dissoudre dans les eaux souterraines et les contaminer. C'est le cas, notamment, du manganèse et de l'arsenic.

Manganèse

En petite quantité, le manganèse est nécessaire aux humains. Cependant, en concentration trop élevée, il pourrait avoir des effets sur le développement neurologique de l'enfant. Les nourrissons alimentés au biberon seraient particulièrement sensibles aux effets du manganèse.

Vous devriez faire analyser le manganèse dans votre eau au moins une fois pendant la période d'utilisation de votre puits.

Le manganèse est très abondant dans l'environnement. Ainsi, la principale source de manganèse dans l'eau souterraine est d'origine naturelle. Des eaux souterraines riches en manganèse se rencontrent dans l'ensemble des régions du Québec.

Arsenic

Même en petite quantité, l'arsenic peut avoir des effets néfastes sur la santé humaine. En effet, une personne exposée à l'arsenic pendant plusieurs années a plus de risques de souffrir de problèmes cutanés et cardiovasculaires ainsi que de certains types de cancers. Les femmes enceintes et les enfants seraient sensibles compte tenu des effets possibles de l'arsenic sur le développement de l'enfant.

Vous devriez faire analyser l'arsenic dans votre eau au moins une fois pendant la période d'utilisation de votre puits.

La présence d'arsenic dans l'eau souterraine est principalement d'origine naturelle. Les concentrations élevées d'arsenic dans les eaux souterraines s'observent plus souvent dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Estrie, du Centre-du-Québec et de la Chaudière-Appalaches.

Votre gouvernement

Québec

Comment faire analyser l'eau de votre puits?

L'analyse d'un échantillon d'eau froide prélevé au robinet de la cuisine peut permettre de déceler une contamination de l'eau de votre puits. Avant de faire analyser votre eau :

- Vous pouvez communiquer avec votre municipalité afin de vérifier l'existence de problèmes particuliers de contamination de l'eau souterraine dans votre secteur;
- Vous devez communiquer avec un laboratoire accrédité qui vous fournira les contenants appropriés et les instructions à suivre pour le prélèvement des échantillons. Une liste des laboratoires accrédités est disponible sur le site Web du Ministère (http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/accreditation/PALA/IIa03.htm). Les laboratoires y sont classés par régions et il faut s'assurer que le laboratoire choisi est accrédité pour l'analyse des substances chimiques dans l'eau potable :
    - Domaine **23** pour le manganèse;
    - Domaine **13** ou **24** pour l'arsenic.

Si vous n'avez pas l'habitude de faire analyser régulièrement les microorganismes (*E. coli* ou entérocoques) qui peuvent contaminer l'eau de votre puits, il est recommandé de le faire au moins deux fois par année, au printemps et à l'automne (domaine d'accréditation 1, 2 ou 7). L'eau contaminée par des microorganismes peut causer des problèmes de santé comme une gastro-entérite.

Si vous demeurez dans une zone agricole ou dans un secteur résidentiel où les installations septiques sont individuelles, vous devriez également faire analyser les nitrates et nitrites chaque printemps et chaque automne (domaine d'accréditation 15 ou 21). L'eau contaminée par les nitrates et nitrites peut causer des problèmes respiratoires chez les nourrissons. Consommer de l'eau contaminée par ces substances, pendant plusieurs années, pourrait aussi entraîner un risque de cancer.

Que devez-vous faire si l'eau de votre puits est contaminée par des substances indésirables?

Réduire votre exposition et celle de vos proches

Inutile de faire bouillir l'eau pour éliminer des substances comme le manganèse ou l'arsenic, car celles-ci ne s'évaporent pas. Cela pourrait même faire augmenter leur concentration dans votre eau.

Lorsque la concentration en **manganèse dans l'eau est supérieure à 0,12 milligramme par litre,** la prudence est de mise pour les jeunes enfants et particulièrement les bébés alimentés au biberon. Vous devriez alors utiliser une autre source d'eau ou de l'eau embouteillée pour :

- boire;
- préparer les boissons des jeunes enfants;
- préparer les biberons des bébés.

À des concentrations **supérieures à 0,02 milligramme par litre**, le manganèse pourrait avoir des effets indésirables principalement sur la qualité esthétique de l'eau, car il peut modifier le goût, l'odeur et la couleur de l'eau.

Si la concentration d'**arsenic dans l'eau de votre puits dépasse 0,01 milligramme par litre,** la prudence est de mise pour tous les occupants de la maison. Utilisez alors une autre source d'eau ou de l'eau embouteillée pour :

- boire;
- préparer les boissons et les aliments;
- préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- cuire les aliments.

Comme l'arsenic peut avoir des effets néfastes sur la santé, à faible dose, il est recommandé d'y être exposé le moins possible.

Faire installer un purificateur d'eau domestique certifié

Différents purificateurs d'eau offerts sur le marché peuvent être efficaces pour réduire la concentration de la ou des substances qui contaminent l'eau de votre puits. Quel que soit le type de purificateur que vous choisirez, il est important de :

- Faire appel à un spécialiste certifié en eau potable domestique. Une liste de spécialistes est disponible sur le site Web du Ministère (http://environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/installation/rbq.htm);
- Vérifier que le purificateur est certifié pour l'élimination de la ou des substances indésirables. Les normes NSF/ANSI sont celles qui permettent de s'assurer de l'efficacité des traitements domestiques :
    - NSF/ANSI **42** pour le manganèse;
    - NSF/ANSI **53** ou **58** pour l'arsenic;
- Suivre fidèlement les instructions du fabricant concernant son installation, son fonctionnement et son entretien.

Pour en savoir plus

Qualité de l'eau d'un puits :
http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/souterraines/index.htm

https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/eau-potable/contamination-de-l-eau-potable-d-un-puits/nitrates-nitrites/

Fiches synthèses sur l'eau potable :
https://www.inspq.qc.ca/eau-potable/arsenic

https://www.inspq.qc.ca/eau-potable/manganese

Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Nous recrutons!

Le Service de sécurité incendie est présentement en période de recrutement afin de combler ses effectifs de pompier à temps partiel

Exigences:

- Être disponible pour les urgences;
- Être en bonne forme physique;
- N'avoir aucun dossier criminel;
- Avoir 18 ans;
- Demeurer à 15 km ou moins de la caserne
- Être disponible à suivre la formation Pompier 1, payée par le service de sécurité incendie

Faire parvenir votre Curriculum Vitae:

incendie@munfn.ca

Ou

En personne à l'Hôtel de Ville de Ferme-Neuve au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve, J0W 1C0

Pour plus d'information, contactez Mathieu Meilleur au 819-623-3485 poste 110

INCENDIE
PRÉVENTION
PROTECTION
FERME-NEUVE

Nouvelle famille à Ferme-Neuve?

Les élèves de l'école Sacré-Cœur ont créé une famille de bonhomme de neige juste avant la semaine de relâche

La Table de concertation en SÉCURITÉ ALIMENTAIRE de la MRC d'Antoine-Labelle

Les comptoirs alimentaires existent pour répondre aux besoins réguliers et ponctuels des individus et des familles. Même si votre situation financière est précaire pour une seule semaine ou un mois, ils apportent une aide alimentaire significative. Bien manger, c'est essentiel. Personne ne devrait faire de compromis sur son alimentation, surtout quand des services existent et qu'ils sont accessibles. Les boites remises contiennent de bons aliments frais et congelés.

Pour infos, contactez-nous! 819-587-4189

Panier de noël 2020

Le 5 décembre 2020 a eu lieu notre guignolée annuelle. Lors de cette magnifique journée, nous avons réussi grâce à vos précieux dons à amasser près de 5700$.

Le 19 décembre suivant, nous avons eu la chance de pouvoir distribuer un total de 61 paniers de Noël, dont 51, pour la municipalité de Ferme-Neuve ainsi que 10 pour celle de Mont-Saint-Michel.

Le centre Communautaire de Ferme-Neuve vous est reconnaissant pour votre implication et générosité auprès des gens en difficulté. De plus, nous tenons à remercier le service d'incendie de notre municipalité ainsi qu'à tous les bénévoles pour leur présence lors de ces deux agréables journées.

Centre Communautaire Ferme-Neuve
main dans la main
entraide - partage - amitié - amour

AVIS À LA CLIENTÈLE DU

DR LUC LAURIN

À compter du 1er mars 2021, la clientèle de **Dr Luc Laurin demeurant à Ferme-Neuve et les environs, Mont-St-Michel, Lac St-Paul, Chute St-Philippe, Sainte-Anne-du-Lac** devra désormais prendre rendez-vous avec lui en téléphonant au :

(819) 587-2587

Dr Laurin verra **principalement** cette clientèle au lieu de pratique situé au :

Centre de Santé de Ferme-Neuve
70, 12e Rue, Ferme-Neuve (Qc) J0W 1C0.

Cependant, il est à noter que la clientèle de **Dr Luc Laurin résidant à Mont-Laurier et les environs** devra continuer de prendre rendez-vous avec lui ainsi que pour le **service de clinique d'urgence du GMF de la Lièvre** en téléphonant au :

(819) 440-2345

Dr Laurin verra **principalement** cette clientèle au lieu de pratique situé à :

Clinique Albiny-Paquette
942, boul. Albiny-Paquette, Mont-Laurier (Qc) J9L 1L4

La journée du cheval (1ère édition)

L'OBNL Ferme forestière de la Montagne du Domaine du Grand Lièvre organise, une journée à l'automne 2021 (date à déterminer), pour rendre hommage aux nombreux apports des chevaux dans notre histoire, et souligner son rôle actuel, particulièrement dans les sports et les loisirs;

Une journée pour toute la famille pour honorer, découvrir et explorer le monde équestre;

Une journée pour mieux connaître les différentes races de chevaux et particulièrement le cheval canadien, un joyau de notre patrimoine agricole du Québec;

Une journée pour participer à différents ateliers ou démonstrations (attelage, labour, santé animale, etc.);

Une journée pour visiter différentes expositions sur le site patrimonial de la ferme forestière (instruments aratoires, collection miniaturisée de scènes avec chevaux du temps de la colonisation dans le petit musée, œuvres d'artistes de la région, mini-ferme);

Une journée pour découvrir à cheval le parc du Grand Lièvre (sentiers autorisés), il y aura la présence du centre équestre VD;

Pour vous joindre à notre groupe pour l'organisation ou pour inscrire votre cheval de trait, de selle, poney ou mini-cheval pour l'exposition ou pour des démonstrations, NOUS REJOINDRE au 819-587-3848 ou au 819-436-0336

Nous vous invitons à vous joindre à nous pour faire de cette journée une tradition.

La journée est conditionnelle aux autorisations de la santé publique

Pour l'OBNL Ferme-forestière de la Montagne
Diane Sirard, secrétaire

Nous suivre sur Facebook à Domaine du Grand Lièvre

Logement à loyer modique à louer pour une famille avec enfants.

Veuillez contacter Annik à l'OMH des Hautes-Laurentides au 819 623-4230 poste 5 pour connaître la procédure à suivre afin de valider votre admissibilité

Annik Sénéchal
Technicienne sélection/location et comptabilité
Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides
Tél : (819) 623-4230 poste 5
Sans frais : 1 833 623-4230
Courriel : administration@omhhl.com
Site internet : www.omhhl.com
Facebook : https://www.facebook.com/omhhl

Tél. : 819-587-3902 Fax : 819-587-3475
Site Web : **www.clubmotoneigenorddelalievre.com**.
Courriel : motoneigedelalievre@tlb.sympatico.ca
No du club : 776-12

Le réseau de sentiers de motoneige est en péril

Nous répétons année après année de demeurer dans les sentiers lorsque vous circulez sur les terres ou terrains privés. Circuler en dehors des sentiers cause des dommages irréparables aux récoltes ce qui représente plusieurs milliers de dollars pour les agriculteurs. Circuler sur des terres ou terrains privés sans permission du propriétaire est une infraction à la loi et passible d'amendes. À plusieurs endroits, les sentiers sont balisés et on y retrouve des panneaux de signalisation indiquant « RESTEZ DANS LES SENTIERS ». Malheureusement, les délinquants font fi de ces mesures.

Il faut que les vrais motoneigistes nous aident en ne se gênant pas pour rappeler à ces délinquants que leurs gestes ont des conséquences importantes. Aidez-nous à conserver notre réseau de sentiers, n'attendons pas de perdre des kilomètres de sentiers.

Sorties de sentiers

Lors de patrouilles ou de surfaçage de sentiers, on remarque des sorties de sentiers dues à la vitesse, à l'inexpérience de conduite d'une motoneige et/ou à un manque d'attention. Heureusement que dans bien des cas il y a plus de peur que de mal. **Ouf !** que j'ai passé proche de frapper un arbre ! Si ces Ouf ! se répètent, ils deviendront éventuellement un Bang ! avec des dommages autant corporels que mécaniques. Restez vigilants, conduisez prudemment, vos randonnées de motoneige seront des plus agréables.

Circuler sans droits d'accès

Circuler dans les sentiers sans droit d'accès est illégal. Dernièrement lors d'une opération par les agents de surveillance des sentiers, ceux-ci ont intercepté un motoneigiste sans droit d'accès. Celui-ci avait deux choix soit d'acheter un droit d'accès en sentier qui est de 650$ ou de payer une amende et de faire remorquer sa motoneige par un ami pour la sortir du sentier. Le motoneigiste a opté pour le premier choix. S'il avait refusé les choix proposés, il y aurait eu selon la loi, intervention de la Sûreté du Québec, remorquage de sa motoneige par un camion à la fourrière et les coûts s'y rattachant. ***Évitez les désagréments et les conflits, ayez votre droit d'accès.***

Journées Porte ouverte sur les sentiers de motoneige

Vous avez pu constater que ces deux (2) journées gratuites pour circuler dans les sentiers ont été encore très populaires cette année sinon plus que les années passées et cela même si les dates avaient été reportées en raison de la pandémie. Les motoneigistes de tout partout au Québec et de l'Ontario ont sillonné nos sentiers durant cette fin de semaine et leurs commentaires étaient très élogieux sur la qualité et l'entretien de nos sentiers.

PROGRAMMATION FERME-NEUVE

PRINTEMPS-ÉTÉ 2021

JOUR DE LA TERRE

GRANDE CORVÉE MÉNAGÈRE DU PRINTEMPS

24-25 AVRIL

ENVOYEZ-NOUS UNE PHOTO DES GESTES QUE VOUS AVEZ POSÉS POUR LE JOUR DE LA TERRE. **AVANT MINUIT LE 25 AVRIL** ET COURREZ LA CHANCE DE REMPORTER UN PRIX ÉCOLO!

LOISIRS@MUNFN.CA

GRANDE VENTE DE DÉBARRAS

14 au 16 mai 2021 au Centre Sportif Ben Leduc

Emplacements 20$ chaque (10' pas 10')

Pour plus de détails ou pour réserver avant le 1er mai 2021 :

loisirs@munfn.ca ou 819 587-3400 poste 6400

INSCRIPTIONS AU TERRAIN DE JEUX

24 AU 28 MAI 2021 EN LIGNE AU : WWW.MUNICIPALITE-FERME-NEUVE.QC.CA
AU COMPTOIR LE 27 MAI ENTRE 16H30 ET 18H30 AU CENTRE BEN-LEDUC

POUR INFORMATION 819 587-3400 POSTE 6400 OU loisirs@munfn.ca

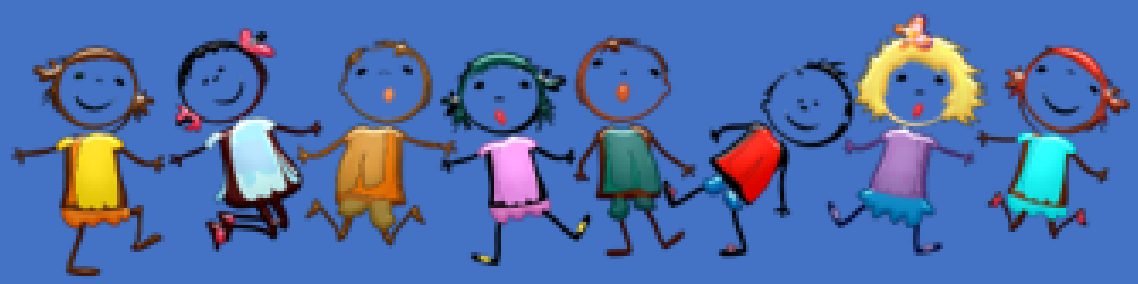

FÊTE DES VOISINS

SAMEDI 5 JUIN 2021

VISITEZ NOTRE SITE INTERNET POUR PLUS D'INFORMATION

www.municipalite.ferme-neuve.qc.ca

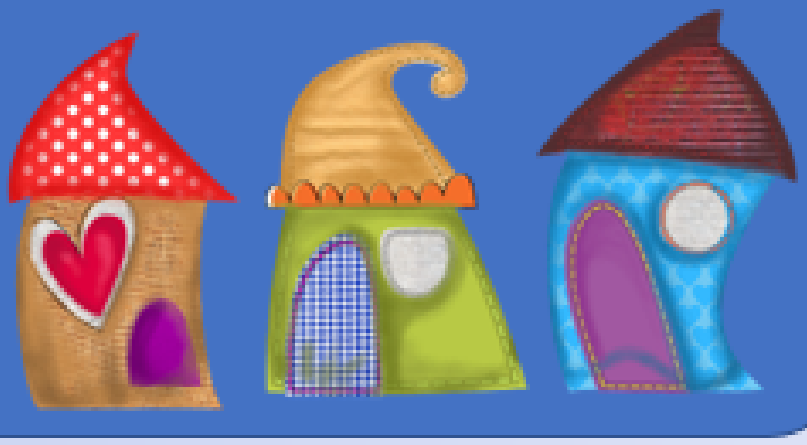

TERRAIN DE JEUX

5 JUILLET AU 13 AOÛT 2021

UN ÉTÉ INOUBLIABLE POUR LES ENFANTS DE 5 À 12 ANS!

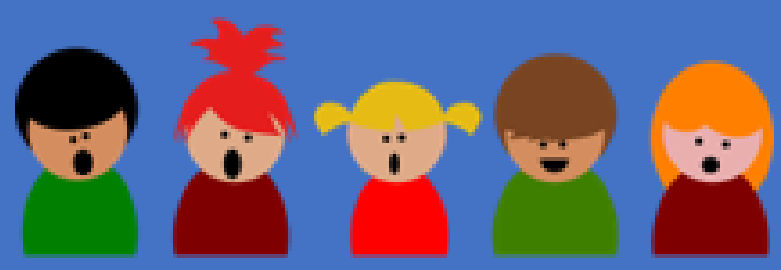

SOIRÉES MUSICALES

AU PARC BERNARD-CLOUTIER

(place du marché)

TOUS LES MARDIS DE JUILLET,

SURVEILLEZ NOTRE PROGRAMMATION :

www.municipalite.ferme-neuve.qc.ca

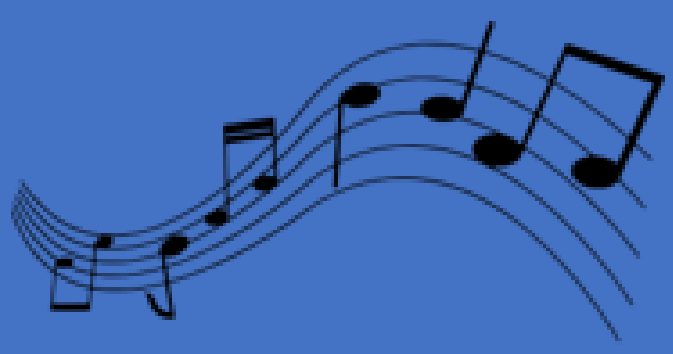

GRANDE VENTE DE LIVRES USAGÉS

Salle Sam Matts

9 avril 16h à 19h
10 avril 9h à 16h
11 avril 9h à 12h

Livres de 1 à 2$

Ferme Neuve

PRODUCTEURS; LE MARCHÉ PUBLIC S'OUVRE À VOUS, CONTACTEZ-NOUS POUR RÉSERVER UN ESPACE ET LES DATES QUI VOUS CONVIENNENT!

loisirs@munfn.ca ou 819 587-3400 poste 6400

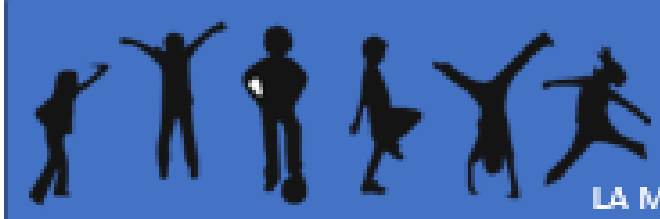

JOURNÉE NATIONALE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

EN MAI IL FAUT BOUGER!

LA MUNICIPALITÉ ET LOISIRS LAURENTIDES VOUS INVITE À PARTAGER VOS BOUGEOTTES :

www.jnsap.ca

SURVEILLEZ NOTRE SITE WEB, ET NOTRE PAGE FACEBOOK POUR PLUS D'ACTIVITÉS ET D'INFORMATION!

Chronique littéraire

La Fugue – Marie-Soleil Hébert

Ce livre de Marie-Soleil Hébert est très bon. Nous vivons les aventures de Joëlle le personnage principal. Personnellement je recommande aux adolescents ce livre rempli de suspense et de beaux moments. Dans ce livre il n'y a pas juste des scènes qui sont un peu bizarres ou un peu effrayantes, il y a des moments d'amour d'amitié et de tendresse.

C'est l'histoire d'une adolescente prénommer Joëlle, elle vit dans une famille d'accueil. À 16 ans elle décide de s'enfuir pour aller rejoindre Kevin le garçon de ses rêves qui habitait avec elle dans la famille d'accueil. Au lieu de trouver Kevin elle se retrouve chez un gang qui a plusieurs secrets douteux, mais avec l'aide de Max elle survivra.

Charlotte 12 ans vous recommande ce roman suspense.

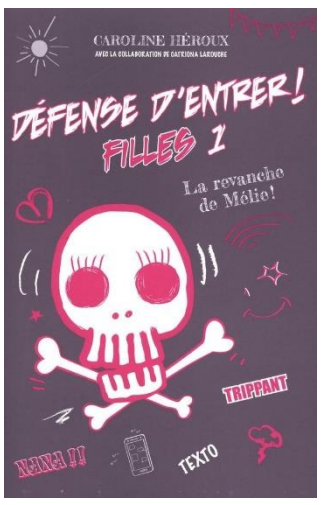

Défense d'Entrer fille 1 – Caroline Héroux

Ce livre écrit par Caroline Héroux, raconte la vie d'une adolescente de 15 ans. Dans ce livre, l'adolescente Amélie nous raconte ses petites histoires d'amours, ce qui se passe dans sa famille et avec ses amies. Amélie est l'aînée d'une famille de 4, elle a une sœur et deux frères. La mère d'Amélie est morte quelques jours après sa naissance, mais elle traite sa « demi-mère » comme sa vraie mère. L'auteure utilise des caractères spéciaux pour dissimuler maladroitement quelques gros mots! Il y a aussi défense d'entrer fille 2, c'est une suite.

Ce livre jeunesse vous est recommandé par notre lectrice jeunesse Pier-Ann 10ans!

Une colonne de feu – Ken Follet

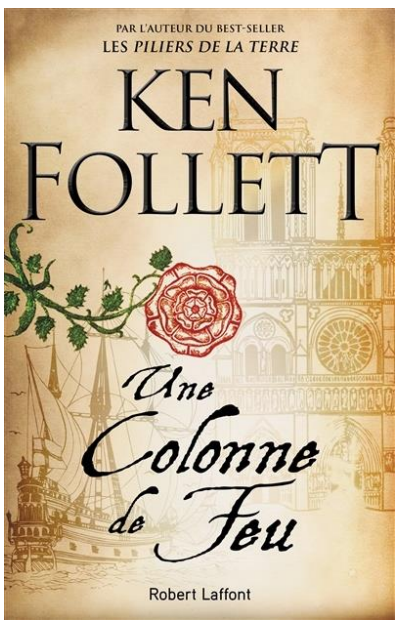

Écrit en 2017, le roman historique de Ken Follet, est une belle incursion dans le monde de la monarchie anglaise, écossaise, française, et espagnol, et dans leurs batailles religieuses. Les curieux de l'histoire européenne pourront y découvrir des volets peu connus des questions religieuses d'antan. L'Angleterre est passée plus d'une fois de protestante à catholique puis encore de catholique à protestante, faisant plusieurs victimes au nom de la religion. En lisant ce roman, on plonge aisément dans la réalité du temps et dans l'incompréhension et l'impuissance des citoyens européens de l'époque. On peut y reconnaître des débats de tolérance qui continuent aujourd'hui d'en faire réfléchir plus d'un et qui restent, malgré le temps, d'actualité. Le roman "Une colonne de feu" de Ken follet est disponible à la bibliothèque de Ferme-Neuve.

Ce roman historique vous est recommandé par Marie-Pierre, amatrice d'histoire et de bonne lecture!

Suggestions de lecture

Depuis un an, nous disposons de plusieurs temps libres imprévus, voici des suggestions de notre commis à la bibliothèque pour mieux les occuper!

Romans Jeunesse :
Les travaux d'Apollon (tome 2 et 3)
Le journal d'Emma OMG!
Les mopettes (tome 1)

Bandes Dessinées :
Louca (tome 2)
Astérix, le Menhir d'or

Albums jeunesses :
Un cochon dans la nuit
Le bâton de hérisson
Allô, Maman!

Nouveautés Adultes :
Si ça saigne de Stephen King
L'Anse-à-Lajoie (tome 1) de France Lorrain
Les semeurs d'espoir de Micheline Duff

Documentaires adultes :
Réflexions mentales : 2e journal d'un Ti-Mé
Un viol ordinaire
Faire le choix du bonheur

Nous vous attendons à la bibliothèque!

Faites vos suggestions : loisirs@munfn.ca